

SEANCE DU 3 juillet 2014


Présents : Mmes Libaud – Pasquereau – Roux

Mrs Rager – Lavau – Alletru – Hannard – Cornuault – Picarello - Roussière

Absents :

- Anthony Rager donne pouvoir à Dominique Rager

Secrétaire de mairie : Mr Tanguy Roussière

 Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juin : approuvé

1 – Délibération location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités de location de la salle polyvalente ainsi que les tarifs appliqués.

Suite à une interrogation pour la location du samedi et du dimanche à 2 personnes différentes, il demande au conseil s'il ne serait pas préférable d'appliquer un tarif de la veille.

 *Avis du conseil municipal*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités de location de la salle polyvalente ainsi que les tarifs appliqués.

Il propose au conseil municipal de compléter ces modalités avec un tarif « veille de location ».

Après délibération, le Conseil Municipal,

- décide de fixer un tarif « veille de location » correspondant à 50 % du prix de la location.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er août 2014.

Les autres modalités de location restent inchangées.

2 – Motion de soutien de l'action de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires de France afin d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

L'association demande le soutien des collectivités sur les points suivants :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

 *Avis du conseil municipal*

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de St Martin-Lars en Ste Hermine rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de St Martin-Lars en Ste Hermine estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de St Martin-Lars en Ste Hermine soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,*
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,*
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.*

3 – Voirie :

- programmes de voiries 2013 et 2014

Voirie 2013 : les estimations portent sur les travaux de voirie VC 121 de la Gerberie à la Petite Bougrelière, superficie 3700 m² sur 4914

- entreprise Eiffage : 20 247 € HT soit 24 296 € TTC
- entreprise Sotramat : 22 940 € HT soit 27 528 € TTC

✍ Avis du conseil municipal

Les estimations portent sur les travaux de voirie VC 121 de la Gerberie à la Petite Bougrelière, sur une portion de 3647 m².

Les propositions en bicouche étant les suivantes :

- Entreprise EIFFAGE de Ste Hermine: 19 957.15 € HT soit 23 948.58 € TTC*
- Entreprise SOTRAMAT de Fontenay-le-Comte: 22 940.00 € HT soit 27 528.00 € TTC*

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise pour l'exécution des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de retenir l'entreprise EIFFAGE pour réaliser les travaux de voirie 2013*
- autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 19 957.15 € HT soit 23 948.58 € TTC*

Voirie 2014 : dossier d'appel d'offres par le cabinet Siaudeau comme discuté à la précédente réunion

- Travaux : 1214 m² de la VC 121 de la Gerberie
- plus choix du conseil

✍ Avis du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le programme voirie 2014, la seconde partie de la VC121 de la Gerberie sera réalisée en continuité du programme 2013 par l'entreprise Eiffage.

Le cabinet Siaudeau réalise un appel d'offres pour le programme 2014.

Les propositions à estimer en bicouche sont : la Grange – Thouaron – une partie de Boutin.

- voirie communale du Colombier

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état des fossés de la route du colombier ayant entraîné plusieurs accidents.

Il a demandé à l'entreprise Guyonnet un chiffrage pour la remise en état et la sécurisation de l'accotement gauche vers le colombier.

- reprofilage de l'accotement, coût : 1 194.48 € TTC
Travaux réalisés mercredi.

Une estimation du busage côté droit a été réalisée
- busage du fossé, coût : 4 450.50 €

✍ Avis du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le conseil que l'accotement a été sécurisé par l'entreprise Guyonnet, précise que les travaux de busage du côté droit de la chaussée seront étudiés ultérieurement dans programme de voirie.

- parking salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans la continuité des travaux de la salle, il avait été décidé de faire des travaux de réhabilitation du parking

Il présente au conseil le devis de l'entreprise Eiffage d'un montant de 5 212 € HT soit 6 258 € TTC

✍ Avis du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du contrat environnement rural, il avait été décidé des travaux de réhabilitation du parking avec stationnement PMR à la salle polyvalente.

Il informe le conseil que ces travaux seront réalisés prochainement par l'entreprise Eiffage de Ste Hermine à hauteur de 5 212 € HT soit 6 258 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal,

- prend acte des travaux du parking de la salle polyvalente

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour mener à bien ce dossier

4 – Achat chaises pour l'église

Monsieur le Maire informe que des chaises pour l'église ont été commandé à But Chantonay

Coût : 29.99 € la chaise soit 50 chaises 1 499.50 €

La livraison est prévue lundi 7 juillet

Un devis avait été demandé à Jean-Sébastien Brunet spécialiste de mobilier liturgique, le coût était plus élevé. (63 € minimum)

✍ Avis du conseil municipal

Le conseil municipal prend note de l'achat des chaises de l'église pour un montant total de 1499.50 € chez But Chantonay.

5 – Organisation de la fête locale du 12 juillet

La commission d'animation fait le point sur l'organisation de la fête locale et demande aux conseillers de donner leur disponibilité.

✍ Point sur le planning – l'organisation

✍ En fonction des résultats : diffusion du match de la coupe du monde

6 – Informations diverses

Le maire donne le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

➤ Travaux divers :

- création d'un caniveau au parking mairie (entreprise Guyonnet) : coût 834 € TTC

- curage d'un fossé rue du pontreau au petit pouzac (entreprise Guyonnet) : coût 222 € TTC

- fourniture et pose d'un caveau « provisoire » au cimetière (entreprise Rager) : coût 781 € TTC

- Multiservice : Monsieur le Maire informe le conseil qu'en cas de charges supplémentaires de travail pour Jean-Marie, il serait possible de faire appel aux services de Multiservice : clôture du nouveau terrain de la salle

- Recensement de la population janvier/février 2015
 - nomination d'un coordonnateur communal : Chantal
 - recrutement d'un agent recenseur en novembre /décembre

- Remplaçante agence postale/mairie pour congés d'été : autorise le Maire au recrutement d'un emploi saisonnier

- Passage des roulottes sur la commune – stationnement

Autres informations :

- Définition d'un périmètre de SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)
 - la Communauté de Communes a émis un avis favorable à l'appartenance à un périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale comprenant :
 - La communauté de communes du Pays né de la Mer
 - La communauté de communes du Pays Mareuillais
 - La communauté de communes des Isles du Marais Poitevin
 - La communauté de communes du Pays de Ste Hermine

- Ecole

- Date repas de Noël : 6 décembre 2014 – animation Jacques et Daniel

- Remerciement du passage de la randonnée équestre de la route du Goëland

Fait le 24 juillet 2014
Le Maire, Dominique Rager